

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

☎ 02.35.14.67.69

✉ secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN
3 avril 2026
Délibération n°CA-2026-16

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 12 membres représentés.

Mise en place du dispositif d'aide « Ambassadeur de la mobilité INGENIUM »

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe

Validation de la mise en œuvre du dispositif d'aide financière « Ambassadeur de la mobilité INGENIUM » financé par la subvention Erasmus +, accordée par la Commission Européenne pour l'alliance INGENIUM

Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve la mise en œuvre du dispositif d'aide financière « Ambassadeur de la mobilité INGENIUM » financé par la subvention Erasmus +, accordée par la Commission Européenne pour l'alliance INGENIUM.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



Présidence

Direction Générale des Services

Direction des Relations Internationales

Note d'information

à l'attention de mesdames et messieurs
les membres du conseil d'administration

Objet : Mise en place du dispositif d'aide « Ambassadeur de la mobilité INGENIUM »

Contexte

Dans le cadre de l'alliance INGENIUM, la mobilité des étudiants et du personnel constitue une priorité majeure, en cohérence avec les objectifs de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et les recommandations de l'Agence européenne pour l'éducation et la culture.

Selon les recommandations du Conseil de l'Union européenne, dans l'enseignement supérieur, d'ici à 2030, la part des diplômés ayant effectué une mobilité à l'étranger à des fins d'éducation et de formation devrait atteindre au moins 23 %.

Dans les documents fondateurs de l'alliance (*convention de subvention*), il est stipulé que « l'alliance INGENIUM encouragera activement la mobilité intra-alliance afin de garantir que tous les étudiants participant aux différents diplômes et programmes proposés effectuent au moins 25% de leur période d'études en mobilité physique. Cette mobilité sera complétée par des mobilités virtuelles et hybrides, en particulier à mesure que les ressources éducatives en ligne actuellement développées par INGENIUM deviendront disponibles ».

Aide « Ambassadeur de la mobilité INGENIUM » proposée aux étudiants

Pour promouvoir et dynamiser la mobilité étudiante au sein des universités de l'alliance, il est proposé d'impliquer les étudiants en les incitant à devenir ambassadeurs de la mobilité INGENIUM. Ce dispositif serait assorti d'aide financière à hauteur de 300 €, prélevée sur la dotation Erasmus+ INGENIUM de l'URN.

Pour être éligibles, les étudiants devront remplir les conditions présentées ci-après.

Conditions d'éligibilité :

- Déposer leur candidature à l'appel « Ambassadeur de la mobilité INGENIUM » qui sera lancé au cours de l'année 2026 en présentant notamment leurs motivations pour devenir ambassadeurs, les actions de promotion d'INGENIUM qu'ils proposent de mettre en place auprès de leurs pairs, ainsi que le retroplanning prévisionnel pour la réalisation de ces actions
- Effectuer une mobilité d'études ou de stage à partir de 2026 dans une université INGENIUM pour une durée d'au moins 2 mois

Engagements de l'étudiant

- Réalisation des actions de promotion de l'alliance INGENIUM, telles que convenues avec le pôle INGENIUM et selon le retroplanning prévisionnel
- En outre, le bénéficiaire de l'aide s'engage à :
 - Participer aux événements INGENIUM dans l'université partenaire si le coordinateur local INGENIUM (IPC) le sollicite, en tant qu'« ambassadeur » de l'URN.
 - Transmettre au pôle INGENIUM de l'URN quelques photos de l'université d'accueil et de sa mobilité.
 - Publier au moins 5 posts sur les réseaux sociaux (dont au moins 2 sur LinkedIn et 3 sur Instagram) pour faire connaître l'université partenaire et INGENIUM, en respectant les bonnes pratiques de communication et les hashtags appropriés. En l'absence de compte sur les réseaux sociaux, les étudiants prépareront tous les éléments qui pourront être publiés par l'URN et par l'université d'accueil.
 - Pour les étudiants en année non finale (tous sauf BUT3, L3, M2), participer l'année suivante, sur demande du pôle INGENIUM, du référent RI, du coordonnateur RI ou du responsable pédagogique, à la promotion de la mobilité internationale et d'INGENIUM. Les activités de promotion à l'URN pourraient inclure : une réunion d'information, une interview ou une capsule vidéo.

Modalités de versement de l'aide

L'aide « Ambassadeur de la mobilité INGENIUM » sera versée en une seule fois, après la réalisation par l'étudiant des activités de promotion prévisionnelles convenues avec le pôle INGENIUM.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur :

- *La mise en place du dispositif d'aide financière « Ambassadeur de la mobilité INGENIUM » financé par la subvention Erasmus+ accordée par la Commission européenne pour l'alliance INGENIUM.*